



N°1637
Entrée le 09.12.2024
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 09.12.2024
Chambre des Députés

Claude WISELER
President vun der
Chamber vun den Deputéierten
19, um Krautmaart
L-1728 Lëtzebuerg

Lëtzebuerg, den 06/12/2024

Här President,

Sou wéi den Artikel 80 vun eisem Chambersreglement et virgesäit, bieden ech lech, dës parlamentaresch Fro un de Minister fir Finanzen weiderzeleeden.

Au Luxembourg travaillent environ 485.000 personnes, dont près de la moitié sont des frontaliers qui viennent travailler chaque jour dans notre pays. Plus de 120.000 frontaliers viennent de France pour travailler ici. Cela a des répercussions massives sur le trafic. Beaucoup de frontaliers viennent en voiture ou en train. Cela conduit à d'énormes embouteillages, principalement, mais pas uniquement sur nos autoroutes, et à des trains surpeuplés. S'ajoutent à cela des trains qui sont régulièrement annulés ou qui circulent avec moins de wagons, faute de disponibilité. De ce fait, de nombreux frontaliers passent jusqu'à 3 ou 4 heures dans leurs trajets aller-retour. Notre pays perd ainsi en attractivité car beaucoup de frontaliers ne veulent plus supporter ces trajets longs et fatigants 5 jours par semaine. Un accord avec la France ne prévoit actuellement que 34 jours de télétravail, ce qui, bien que mieux que rien pour beaucoup de frontaliers, n'est pas suffisant pour beaucoup d'autres.

Il nous a été rapporté que la France a fait une proposition au Luxembourg permettant aux frontaliers de faire jusqu'à 40 pourcents de leurs heures en télétravail à l'avenir.

An deem Zesammenhang wéilt ech dem Minister dës Froe stellen:

1. Le ministre peut-il confirmer que la France a fait une telle proposition ?
2. Quand cette proposition a-t-elle été faite par la France ?
3. Pourquoi le Luxembourg n'a-t-il pas accepté cette proposition ? Combien le Luxembourg aurait-il dû payer d'impôts à la France dans cette proposition et sous quelles conditions ?
4. Le ministre prévoit-il d'élaborer un nouvel accord avec la France qui permettrait aux frontaliers plus que ces 34 jours de télétravail ?
 - Si oui, les négociations ont-elles déjà commencé ?
 - Si non, pourquoi pas ?

Mat déiwem Respekt,



www.piraten.lu



CLEMENT Sven
Deputéierten

